

Bulletin d'histoire politique

Les aléas de l'histoire d'un fonds important, le Fonds famille Joseph-Papineau

André Beaulieu



Volume 2, Number 4, Spring 1994

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1063423ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1063423ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Association québécoise d'histoire politique

ISSN

1201-0421 (print)

1929-7653 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Beaulieu, A. (1994). Les aléas de l'histoire d'un fonds important, le Fonds famille Joseph-Papineau. *Bulletin d'histoire politique*, 2(4), 37–40.
<https://doi.org/10.7202/1063423ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique; VLB Éditeur, 1994

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

SOURCES

**LES ALÉAS DE L'HISTOIRE
D'UN FONDS IMPORTANT,
LE FONDS FAMILLE
JOSEPH-PAPINEAU**

par André Beaulieu
Responsable de la Division des archives privées
Archives nationales du Québec

Introduction**Un fonds intégral?**

Les étapes de la conservation du Fonds famille Joseph Papineau sont si nombreuses et si aléatoires que nous avons cru nécessaire d'en rappeler l'évolution générale. Car nous savons à peu près tout de ce fonds excepté l'essentiel: ses différents propriétaires, gardiens ou gardiennes, ont-ils effectués des ponctions parmi les documents? Les documents qui nous sont parvenus ne sont-ils qu'une partie des documents produits? Il y eut, certes, une période d'accumulation et de préservation de tous les documents – de Joseph à Louis-Joseph et à Louis-Joseph-Amédée – mais il y eut, par la suite, certains retraits et vraisemblablement, certaines destructions de documents qui auraient pu contrecarrer ou contredire le mythe Papineau. Quand ces gestes commencèrent-ils? Avec Louis-Joseph Papineau lui-même, le grand homme, le mentor de la famille, le protecteur du «petit peuple bas-canadien»? Peut-être pour quelques documents qui auraient prêté à interprétation? Avec Amédée, le fils aîné et favori de Louis-Joseph, qui hérita des biens de la seigneurie, de la bibliothèque et du fonds d'archives? La probabilité augmente avec ce dernier, puisque sa vie durant, il défendit les prises de position et l'action de son père, partout et toujours: dans son *Journal* et ses *Mémoires*, dans des conférences, dans des lettres adressées aux journaux de l'époque. Il serait étonnant par ailleurs que la seconde épouse d'Amédée, Iona Curren, et sa fille, Angelita O'Neil, se soient impliquées dans des opérations de déstagement de documents hormis celles d'un dépôt pour évaluation à l'université McGill puis de leur vente à George-Casimir Dessaulles, en 1925.

L'historien Fernand Ouellet prétend que les papiers Papineau sont, du moins pour la

correspondance, largement incomplets et lacunaires. On ne peut attribuer cette situation, dit-il, à la saisie de documents en 1837 puisqu'ils ont été remis «en grande partie» à la famille. Ces ponctions, Ouellet les attribue à Louis-Joseph-Amédée mais, surtout, à Augustine Bourassa dont la sensibilité et la dévotion filiale ne pouvaient tolérer aucune atteinte à la gloire de la famille. Ainsi, l'historien voit-il Augustine «cisailer les documents, en enlever des morceaux, coller les résidus ou les mettre de côté pour les retenir plus tard». Cette description correspond davantage à un maquillage qu'à des destructions pures et simples. Adine, pour sa part, qui transcrivit en 1919-20 quelque 680 lettres de membres de la famille, ne fut-elle pas secouée par le tragique des révélations qui concernaient des proches: sa mère Azélie, sa grand-mère Julie Bruneau et un grand-oncle, Lactance? La version d'Anne Bourassa, est bien différente de celle de l'historien puisqu'elle soutient, au contraire, en marge d'un texte de Ouellet sur la correspondance de Théophile Bruneau que non seulement Julie était une «piètre correspondante», mais qu'elle-même et son mari, Louis-Joseph, se plaignaient «constamment de la rareté des lettres de la famille». Elle affirme: «Je ne crois pas à l'élimination de lettres». Pourquoi Augustine et Adine auraient-elles consacré tant d'efforts à recopier la correspondance des Papineau si l'objectif était d'éliminer tout ce qui pourrait nuire à l'image de la famille. Un fait est cependant certain: Adine et Augustine ne considéraient que deux catégories de documents: les papiers publics, d'une part, qui seraient légués aux historiens, et, d'autre part, la correspondance intime qui resterait, du moins le croyaient-elles, un secret de famille.

Où niche la réalité: à mi-chemin entre les deux versions? Somme toute, nous sommes assurés des seules éliminations et destructions d'Anne Bourassa puisqu'elles furent consignées dans une convention signée entre celle-ci et le sous-ministre, Guy Frégault, en 1968. Le chercheur peut s'y référer en toute certitude. Pour le reste, nous sommes réduits à des conjectures.

Itinéraire du fonds

L'historique du fonds famille Joseph Papineau – l'histoire publique de cette famille commence avec lui – est complexe et parsemé de pièges. Car les «grandes familles» tant et plus que les

autres cachent, maquillent et, parfois même, recomposent leurs secrets. Ceux de la famille Papineau s'étendent sur quatre générations, et ils posent plus de questions qu'ils n'apportent de réponses.

Durant trois générations – de Joseph à Louis-Joseph-Amédée en passant par Louis-Joseph – les «papiers» s'accumulèrent au rythme des événements sans que l'on s'arrêta pour en sonder les dimensions historiques: on était encore englué dans l'histoire plutôt qu'apte à l'écrire. Amédée il est vrai, songea à rédiger une fresque de la période mais il en resta à la chronique du *Journal d'un fils de la liberté*. Ce ne fut qu'après la mort d'Amédée en 1903 que ses héritiers – sa femme, Jane Iona Curren, et ses deux enfants Lafayette et Angelita – jetèrent un regard différent sur ces documents. Nous avons la certitude que les descendants d'Amédée désiraient vendre le fonds contre paiement, alors que les descendants d'Azélie Papineau-Bourassa entendaient bien acquérir le maximum de «papiers» de la famille. Napoléon Bourassa, époux d'Azélie, avait transmis à ses enfants le culte des ancêtres, notamment de celui qu'il aurait voulu ramener dans «l'étroit chemin qui conduit à la félicité suprême de la présence de Dieu»: Louis-Joseph Papineau, son beau-père.

En 1919, Adine entreprit, grâce à la collaboration de Philippe Papineau, le classement et la description des papiers Papineau. L'année suivante, les héritiers d'Amédée – Jane Iona Byers, deuxième épouse de Joseph Amédée, et sa fille Angélica O'Neil – offraient à l'université McGill la correspondance. Les évaluateurs fixèrent à 2 300 \$ la valeur des documents présentés mais la famille Papineau jugea, peut-être, par trop faible ce montant, et l'on reprit les documents. Alerté par ces rumeurs de vente du fonds Papineau, George-Casimir Dessaulles, fils de Rosalie Papineau, soeur de Louis-Joseph, offrit d'acheter les documents, ce que les héritiers d'Amédée refusèrent.

Ce n'était que partie remise puisque cinq ans plus tard les papiers Papineau furent vendus à deux reprises. Le 6 juillet 1925, par devant le notaire F.-Albert Labelle, la veuve d'Amédée Papineau (Jane Iona Byers) céda au sénateur Dessaulles «all the papers, memoires, letters especially the memoires called *Journal d'un fils de la liberté*, and generally all other papers or documents or memoires which belong to the

estate of the said L.-J.-Amédée Papineau without any reserve nor exception whatsoever». Trois jours plus tard, soit le 9 juillet, le sénateur Dessaulles vendait par acte notarié à Augustine Bourassa les mêmes documents décrits en français cette fois.

C'est à cette étape de l'histoire du fonds Papineau que se situe l'hypothèse de Fernand Ouellet, selon laquelle Augustine cisela, réduisit et détruisit de nombreux documents. Certes l'idée qui présida au classement de 1919, c'est-à-dire à cette catégorisation de la correspondance en publique et privée, prévalut sans cesse chez Augustine. Derrière cette distribution se cachait la ferme volonté de conserver dans la famille les lettres qui révélaient les difficultés de santé mentale de Julie Bruneau et de deux de ses enfants, Azélie Papineau-Bourassa et Lactance Papineau. On lisait leur drame respectif à travers d'innombrables lettres entre les membres de la famille (Louis-Joseph à Amédée par exemple) qui cherchaient des explications et une entraide afin de soulager ces âmes blessées et malheureuses. Bien qu'Anne Bourassa contesta plus tard cette hypothèse, il n'en demeure pas moins qu'Augustine avait identifié de nombreuses lettres de mentions du genre: sous réserve, à retirer, à détruire. Ces notes inscrites sur les lettres elles-mêmes, démontrent les tiraillements qui agitaient Adine et Augustine, prises entre deux feux: d'une part, conserver le maximum de documents et, de l'autre, protéger la réputation et la gloire de la famille Papineau.

Le 13 mars 1941, Augustine Bourassa mourait à Montréal sans testament, laissant comme héritiers son frère Henri, sa soeur Adine, deux neveux, Gustave et Henri Chauvin, et deux nièces Françoise et Marguerite Chauvin (Jugement de l'honorable Frédéric Dorion de la Cour supérieure, No 110-644). Ces héritiers légaux créèrent, le 20 mars suivant, une compagnie dite «Les Fiduciaires de la cité et du district de Montréal». Conjointement ils s'engageaient à ne pas disposer des biens de la succession d'Augustine sans le consentement de Henri Bourassa et, au cas du prédécès de ce dernier avant le partage définitif, sans celui d'Anne Bourassa. Comme la «succession était moralement et matériellement incapable», écrit Anne Bourassa, de réaliser les projets d'Augustine, notamment la création d'un musée, Henri Bourassa décida, avec le consentement des autres fiduciaires, d'en faire don à des

institutions appropriées. (Anne Bourassa *Mémoire à l'honorable Georges-Émile Lapalme*, décembre 1961).

Cet héritage conjoint des Papineau et des Bourassa comprenait trois entités distinctes: la collection Papineau formée «d'une partie de la bibliothèque de Louis-Joseph Papineau, des documents et lettres... des meubles hérités ou rachetés plus tard» par Augustine Bourassa; la collection Bourassa composée de «la plupart des toiles, dessins, compositions de Napoléon Bourassa, tous les objets de son atelier...»; la «collection rurale», destinée à la création d'un «musée régional de la seigneurie de la Petite-Nation», se composait surtout «de meubles, ustensiles de ménage, outils, voitures, travaux d'artisanat, etc.». Cette masse considérable d'oeuvres, de documents et d'objets était conservée aux Entrepôts Baillargeon à Montréal. Henri Bourassa avait résolu, précise Anne, «d'en faire profiter l'art et l'histoire».

Dès lors débute une correspondance régulière entre les «autorités» de l'époque et Henri Bourassa. Le secrétaire de la Province, Hector Perrier, accepte le don et salue dans la presse (*Le Devoir* et le *Canada* du 28 janvier 1942), le «geste généreux et noble» du donateur, «son magnifique exemple de civisme éclairé et de patriotisme». (Texte cité par Anne Bourassa dans son *Mémoire*, p. 11). Jean Bruchési, sous-secrétaire, prend le dossier: il écrit plusieurs lettres à Henri Bourassa, le rencontre à Montréal et il confie à ses collaborateurs immédiats – Antoine Roy pour les archives, Charles Maillard pour les oeuvres d'art, Jean-Marie Gauvreau pour les meubles – le soin de la logistique.

Le 12 décembre 1941, Antoine Roy entra en scène. Il écrivit à Henri Bourassa qu'il se rendra bientôt à Montréal pour y examiner, le 21 ou le 22 courant, les manuscrits Papineau, et il lui suggéra de se rendre directement aux Entrepôts Baillargeon. Henri Bourassa lui répondit qu'il préférerait que tous les documents soient éventuellement transférés à la Bibliothèque Saint-Sulpice afin que l'archiviste puisse les examiner à loisir. Le 16 décembre, Antoine Roy proposa l'expédition, aux frais des Archives de la Province, de tous les manuscrits puisque la Bibliothèque Saint-Sulpice est «fermée». Il craignait «qu'on fasse des difficultés pour recevoir les pièces en question» et, pire encore, il doutait qu'on «permette à un étranger d'y aller examiner, seul, ces papiers et livres».

L'archiviste terminait sa lettre sur un engagement formel: «J'en ferais (sic) un inventaire sommaire dont je vous enverrai ensuite copie et vous déciderez quels sont les manuscrits qui resteront aux archives, et quels sont ceux qui retourneront à Montréal ou ailleurs». Ces deux monologues nous révèlent, d'une part, les hésitations de Henri Bourassa qui souhaitait toujours que la collection demeure à Montréal et, au contraire, l'empressement et peut-être l'anxiété de Roy qui désirait un transfert immédiat à Québec des papiers Papineau-Bourassa.

À la veille de la Noël de 1941, dans une lettre datée du 23 décembre, l'archiviste laissait parler sa satisfaction et son enthousiasme. «Nous avons bien reçu les papiers Papineau-Bourassa contenus dans dix caisses et une valise. Je me suis mis immédiatement à l'oeuvre pour dresser la liste sommaire dont je vous expédierai copie dès qu'elle sera terminée». Huit mois plus tard, le 13 août 1942, Antoine Roy adressait au sous-secrétaire Jean Bruchési *l'Inventaire sommaire des papiers Papineau*. Le sous-ministre n'accusa pas réception du document et, de toute évidence, ne l'adressa pas à Henri Bourassa, tel que convenu précédemment. Considérait-il le travail par trop incomplet pour servir de base de partage? L'instrument présenté ne permettait certes pas de juger du contenu de chaque pièce puisqu'il était «sommaire». Le sous-secrétaire Bruchési, incapable de remplir sa promesse, prit sans doute le parti du silence.

Les Bourassa n'entendirent plus parler des papiers Papineau-Bourassa durant des années. Anne Bourassa, de passage à Québec en 1946 ou 1947, s'informa auprès de Antoine Roy du sort réservé à la correspondance familiale des Papineau. Elle réitéra son intention de revenir plus tard pour lire cette correspondance et retirer les lettres «d'un caractère trop intime pour être livrées au public» et ainsi satisfaire aux exigences de sa tante Augustine (*Mémoire*, p. 12). L'archiviste de la Province plaida la cause du respect du fonds, confirma «qu'il lui tardait de publier cette correspondance et il proposa d'imposer des restrictions» à la consultation. Rassurée Anne Bourassa retourna à Montréal en toute «confiance».

En 1950, Anne Bourassa eut l'idée d'entreprendre une biographie de son grand-père Napoléon. Elle s'adressa à la Bibliothèque Saint-Sulpice pensant y trouver les papiers

Bourassa qu'Augustine avait séparé des papiers Papineau. Elle apprit avec étonnement que ces documents avaient été transportés à Québec. Elle écrivit alors à l'archiviste Roy pour s'enquérir du lieu de conservation des papiers Napoléon Bourassa, de la nature de la «documentation à son sujet et s'il est possible d'y avoir accès». Elle s'informait en outre où en était le «classement et la copie des lettres de Louis-Joseph Papineau», son père étant désormais en mesure «de les lire». Cette lettre n'obtint pas réponse. Elle ne figure pas dans le dossier de correspondance des ANQ. Plus tard, à l'occasion du litige qui l'opposa à Fernand Ouellet, à l'archiviste et aux Presses de l'Université Laval, Anne Bourassa produisit ce document daté du 5 mars.

Ce ne fut qu'en 1960 que l'exécutrice des volontés d'Augustine comprit que le fonds Papineau avait été utilisé pour des fins de recherche et de publication. Une livraison du journal La Presse de Montréal rapportait l'essentiel d'une conférence prononcée au Congrès de l'ACFAS, en octobre 1960, par Fernand Ouellet. Il s'agissait d'Azélie Papineau, et plus encore, du climat familial des Papineau «particulièrement fertile en déséquilibres». La fille d'Henri Bourassa entreprit des démarches, écrivit puis rencontra Fernand Ouellet qui lui adressa une version non définitive, le manuscrit étant alors entre les mains de son éditeur, les Presses de l'université Laval.

Indignée et insatisfaite des explications de l'historien, Anne Bourassa intenta des poursuites et gagna son procès qui se solda par une condamnation pour diffamation avec amende. Ce résultat plaça les ANQ dans une position délicate et les obligea à répondre à la requête de la demanderesse qui exigeait une copie de l'inventaire des papiers Papineau promis à Henri Bourassa... de prendre connaissance de toute la correspondance contenue dans les documents Papineau... de retirer les lettres qu'elle jugera trop intimes... d'interdire la reproduction et la publication de certains passages intimes de lettres à caractère public ou politique... de détruire ce qui est désigné «pour être détruit... d'obtenir un inventaire distinct pour les papiers Bourassa... en retirer tout ce qu'elle jugea devoir reprendre de ces papiers».

Ces exigences trouvèrent partiellement leur issue, tout d'abord dans une rencontre des parties le 15 février 1962 en présence du sénateur Léon-Mercier Gouin, d'Anne Bourassa,

d'Antoine Roy et de Jean-Claude Royer; ensuite en 1968 lorsqu'une convention intervint entre le ministre des Affaires culturelles, représenté par Guy Fregault, et Anne Bourassa.

Les fonds Papineau et Bourassa n'avaient pas encore été inventoriés sauf pour une partie de la correspondance de la famille Papineau. Ils n'avaient pas non plus fait l'objet d'instruments de recherche du type répertoire numérique simple ou détaillé. Il fallut attendre 1982-83 pour que l'on adressa à Anne Bourassa un inventaire sommaire de la correspondance du fonds Papineau ainsi qu'un inventaire également sommaire des papiers Bourassa.

Ainsi l'ancêtre commun de tous les créateurs de fonds est-il Joseph Papineau. À partir de lui, cinq générations contribuèrent dans des proportions diverses, à façonner les traits que nous lui connaissons. C'est pourquoi nous croyons qu'il devrait porter le nom de Fonds famille Joseph Papineau.

UN FONDS INCONNU: LES DOSSIERS DES PROJETS DE LOI

par Jean-Guy Pelletier
Responsable du Service des archives
Bibliothèque de l'Assemblée nationale

Il est souvent difficile de connaître les intentions exactes du législateur. Pourquoi par exemple telle loi fut adoptée? Pourquoi, malgré le souhait de la population, telle mesure n'a-t-elle jamais atteint l'étape législative? Bien sûr, pour répondre à ces questions, nous disposons des débats parlementaires. Cependant tout n'est pas dit ou évoqué en chambre. Heureusement les historiens disposent d'une source documentaire, malheureusement peu connue, qui pourrait permettre de répondre à ces questions.

Les archives de l'Assemblée nationale possèdent les dossiers des projets de loi. Ces documents qui ont été longtemps conservés en liasses et peu accessibles, sont en cours d'inventaire. Ils proviennent de la Direction de la législation et servent de témoignage pour étoffer chacune des étapes du processus législatif.